



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :
En exercice.....15
Présents.....12
Votants.....15
Procurations.....3

Date de la convocation : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le 8 juillet à 9 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement
convocqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier
PROCURATIONS : Madame COBO Rolande a donné procuration à Madame VIDAL Nadine, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude.
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 7
DELIBERATION N° 11
BUDGET COMMUNE 2023
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2023 du budget communal,

Suite au rejet, par le Service de gestion comptable, des mandats correspondants à l'acquisition du tractopelle et à l'impossibilité de « partager » l'acquisition d'un bien entre 3 budgets, mais également suite aux nombreuses demandes de prêt de matériel, au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal pour l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21538-2312 : DIVERS	2 500.00 €			
D 21571 : Matériel roulant		9 600.00 €		
D 2158-2301 : TRACTOPELLE	9 600.00 €			
D 2184 : Mobilier		2 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 100.00 €	12 100.00 €		
Total	12 100.00 €	12 100.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 11.1.2023;
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 11.1.2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.